

BOURSE DE VERCHAIX

17 et 18 septembre 2016

BULLETIN D'INSCRIPTION BOURSE D'ECHANGE.

Confirmation d'inscription par mail (n'oubliez pas de le renseigner) **Pas d'inscription** si dossier incomplet

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Tél :

Mail (pour confirmation d'inscription)

Inscription bourse

- Samedi uniquement** nbre de mètres : x 10 € = €
- Dimanche uniquement** nbre de mètres : x 10 € = €
- Samedi et dimanche** nbre de mètres : x 13 € = €

Réservation de plateaux repas

Samedi midi, nbre:

Dimanche midi, nbre:

Total x 10 € = €

Demandes particulières (prise, mur, ...)

.....
.....

Ci-joint mon règlement de : €

RENSEIGNEMENTS

Mentions obligatoires – Décret 88-1040 JO 11/88**

Pour les particuliers remplir R1

Pour les professionnels remplir R1-R2-R3

R1	Pièce d'identité: carte d'identité / passeport / titre de séjour <i>(rayer les mentions inutiles)</i>
Nom, prénom	
N°	
Date de délivrance	
Lieu de délivrance	

R2	Registre du commerce
N°	
Date de délivrance	
Lieu de délivrance	

R3	Inscription sur liste des revendeurs (brocanteurs)
N°	
Date de délivrance	
Lieu de délivrance	

**Les lois en vigueur nous imposant cette fiche de renseignements, celle-ci devra impérativement être complétée, sous peine de devoir refuser votre inscription.

VERCHAIX

2016

Salle polyvalente

**Samedi 17 - Dimanche 18
Septembre**

De 9 heures à 18 heures & de 9 heures à 17 heures

EXPOSITION DE MODELISME BOURSE D'ÉCHANGE

Organisation : C E N – Montagnes du Giffre

www.cen-montagnesdugiffre.fr

Contacts : Président : Alain Jenatton 04 50 90 19 12 ou 06 81 46 40 69
Mail : cen-montagnesdugiffre@orange.fr

Ce bulletin est à joindre à votre règlement* par chèque libellé à l'ordre de **Collections Et Nostalgie (C.E.N)** avant le **5 septembre 2016** avec :

- pour les professionnels copie du Registre du Commerce
- pour les particuliers copie de la Carte d'Identité

–
A l'adresse suivante :

C.E.N. Montagnes du Giffre
Alain JENATTON
La pastorale
74440 VERCHAIX

*encaissé après déroulement de la bourse/ pas de remboursement si désistement après le 12 septembre 2016